



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 22  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 14 mai 2019

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés** :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Nadège FONTAINE,  
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h24

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.19.037 - Délibération portant création de poste au 1er juin 2019

**Christian DUMAS expose** :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Considérant la nécessité de créer 1 poste de technicien à temps complet et afin de répondre à l'organisation, aux besoins et missions des services de la collectivité, aux évolutions de carrières des agents et aux mouvements de personnel.

Le tableau des emplois est ainsi modifié au 1<sup>er</sup> juin 2019.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 6 mai 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer un poste de technicien à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 et de modifier ainsi le tableau des effectifs à la même date.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

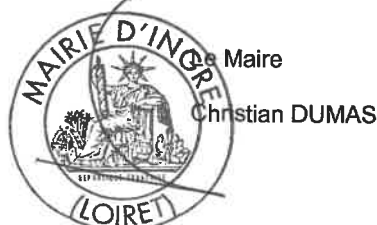
INGRE, le **21 MAI 2019**

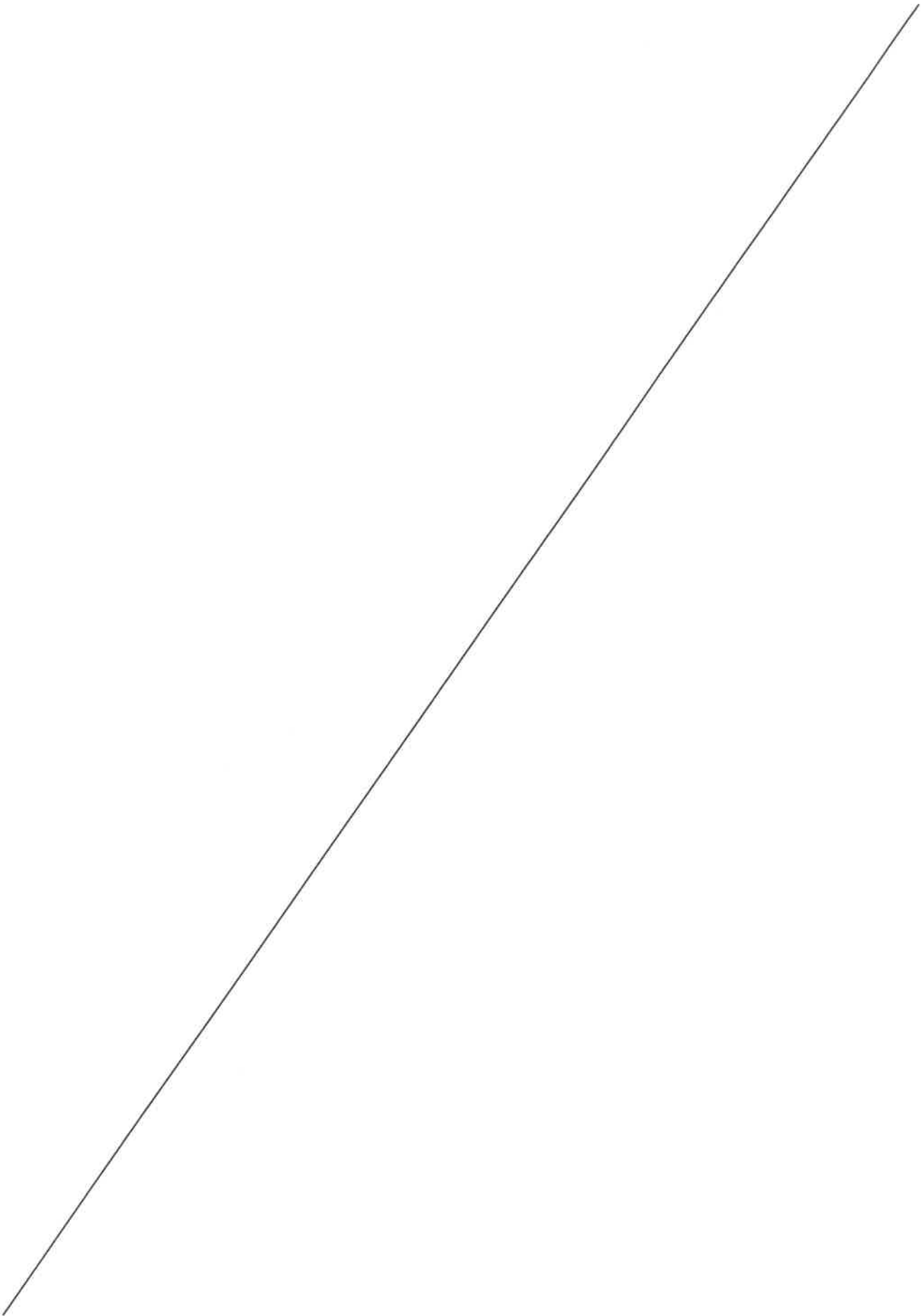
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **28 MAI 2019**

Notification le : **28 MAI 2019**

**28 MAI 2019**





**Acte à classer**

DL-19-037

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-05-28T15-41-08.00 ( MI217172624 )

## Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190521-DL-19-037-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Délibération portant création de poste au 1er juin  
2019

Date de décision : 21/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.1. Création de poste.Acte : [DL.19.037-RH-délibération portant  
création de poste au 1er juin  
2019.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 15:41

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 28/05/19 à 15:41

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 15:46